

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 10 février 2025**

**Dossier N° 14**

**Délibération n°: DEL-2025-30**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN**

**Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - Modification n° 3 - Rectification du bilan de la concertation préalable**

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix février à 18 heures 10, le Conseil de communauté convoqué le 4 février 2025, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU, première vice-présidente, assistée de Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (jusqu'à la DEL-2025-17), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX (jusqu'à la DEL-2025-19), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, Mme Karine ENGEL, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Anthony GUIDAULT, M. Francis GUYTEAU, M. Jean HALLIGON, Mme Marielle HAMARD, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire JAUNEAULT, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2025-19), M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU.

**ETAIENT EXCUSES** : M. Christophe BÉCHU, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Dominique BREJEON, M. Lamine NAHAM, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe ABELLARD, M. Denis CHIMIER, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Jérémy GIRAULT, Mme Corinne GROSSET, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Lydie JACQUET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Grégoire LAINÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Marie-France RENOU, M. Bruno RICHOU, Mme Céline VERON, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Edith CHOUTEAU, M. Mickaël JOUSSET, M. Augustin VANBREMEERSCH

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY  
M. Jean-Louis DEMOIS a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX  
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT  
M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION  
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à Mme Geneviève STALL  
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD à partir de la DEL-2025-20  
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
Mme Marina CHUPIN a donné pouvoir à M. Francis GUYTEAU  
M. Benoît COCHET a donné pouvoir à Mme Célia DIDIER  
M. Yves COLLIOT a donné pouvoir à Mme Hélène BERNUGAT  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN  
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE  
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD  
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON  
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à Mme Christelle CAILLEUX jusqu'à la DEL-2025-19 puis à M. Paul HEULIN à partir de la DEL-2025-20  
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE

Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à Mme Monique LEROY  
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Franck POQUIN  
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN  
M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à M. Florian RAPIN  
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU  
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU  
Mme Marie-France RENOUE a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ à partir de la DEL-2025-20  
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD  
M. Jean-Philippe VIGNER a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL

M. Paul HEULIN, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 11 février 2025. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole a engagé une procédure de modification n° 3 de son Plan local d'urbanisme intercommunal qui vise à :

- ouvrir à l'urbanisation sept zones classées en 2AU ;
- créer et modifier des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) afin d'encadrer l'évolution de certains secteurs en zone urbaine ;
- modifier le plan de zonage et le plan des hauteurs pour permettre la réalisation de projets ;
- créer, modifier et supprimer des emplacements réservés ;
- protéger de nouvelles composantes végétales ou bâties ;
- identifier de nouveaux bâtiments en zone rurale afin de leur permettre de changer de destination ;
- faire évoluer le règlement écrit en ce qui concerne notamment les clôtures, les piscines et les annexes en zones agricole, naturelle et forestière.

Considérant que cette modification n° 3 était susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, Angers Loire Métropole a décidé de réaliser une évaluation environnementale de cette procédure d'évolution du PLUi dans les conditions prévues aux articles R. 104-19 à R. 104-27 du code de l'urbanisme.

En conséquence, en application de l'article L. 103-2 1° b) du code de l'urbanisme, la modification est soumise à concertation préalable afin d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Par délibération du 10 juin 2024, Angers Loire Métropole a ouvert la concertation préalable et en a défini les modalités. Le conseil communautaire, par délibération du 14 octobre 2024, a constaté que les modalités fixées ont été respectées. Ainsi, le bilan de la concertation a été tiré, et la concertation clôturée.

Sans revenir sur la teneur de cette délibération, il convient de rectifier trois erreurs matérielles :

- ajout des observations relatives aux emplacements réservés CAN 06 et CAN 07 sur la commune de Cantenay-Epinard ;
- ajout des observations relatives l'extension de l'OAP Est de Saint-Clément-de-la-Place ;
- correction de l'observation relative à une demande de changement de zonage pour rendre constructible plusieurs parcelles aujourd'hui classées en zone N à Saint-Barthélemy-d'Anjou : les observations concernent Briollay et non Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Le bilan de la concertation annexé à la délibération du 14 octobre 2024 a été complété en ce sens.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R. 104-33, R. 104-19 à R. 104-27, L. 103-2 1° b),

Vu l'arrêté n° AR-2024-104 en date du 21 mai 2024 engageant la procédure de modification n° 3 du PLUi,  
Vu la délibération n° 2024-137 en date du 10 juin 2024 ouvrant la concertation préalable et définissant ses modalités,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 février 2025

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 janvier 2025

### **DELIBERE**

Confirme le respect des modalités de la concertation préalable relative à la modification n°3 du Plan local d'urbanisme intercommunal fixées par le conseil communautaire.

Confirme le bilan de la concertation préalable tiré de la clôture de la concertation réalisé par délibération du 14 octobre 2024.

Approuve le bilan de la concertation rectifié afin de tenir compte des trois erreurs matérielles précitées.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécourse dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU

